

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
 0977 401 123
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
 TSA 70001
 54528 Laxou cedex

www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Votre compteur craint le froid. Habillez-le pour l'hiver ! Pour éviter ces désagréments, des mesures simples suffisent. Rendez-vous sur www.toutsurmoneau.fr

La réglementation en matière de données personnelles a changé. Pour en savoir plus, connectez vous sur votre espace internet à l'adresse mentionnée en haut et à gauche de la présente facture.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M GENAY CLIENT 120 M3 E+A
 RUE SPECIMEN 120 M3
 21140 GENAY



SERVICE DE L'EAU DU SESAM

SPECIMEN 120 M3		22 Février 2019	
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
5 Votre abonnement			146,22 €
4 Votre consommation	120 m ³	2,73 €	327,93 €
Net à payer			474,15 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 25 février 2019
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M GENAY CLIENT 120 M3 E+A .

RUE SPECIMEN 120M3
 21140 GENAY

Date et Lieu _____
 Signature _____

MME M GENAY CLIENT 120 M3
 E+A .
 RUE SPECIMEN 120 M3
 21140 GENAY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR7022236497
 RUM : TIP19000498F120-005990910000000000

Montant : 474,15 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 BP 30147
 69147 RILLIEUX CEDEX

000415969621

190004000516 6298F120-00599091000000000950108 47415

DETAIL DE VOTRE FACTURE D'EAU avec Assainissement Non Collectif

- 1 Coordonnées de l'abonné
- 2 Contacts de l'entreprise
- 3 Part fixe - Abonnement TTC au service pour 6 mois ou 1 an (voir détail au dos de la facture)
- 4 Part variable - Consommation d'eau potable sur la période concernée
 Attention : ce prix comprend le montant des consommations + redevance ANC + redevances Agence de l'Eau et la TVA
- 5 Prix du mètre cube d'eau sans abonnement
- 6 Date butoire de paiement

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex - en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0059909000474154N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 1903181693).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

DETAIL DE VOTRE FACTURE D'EAU

Le calcul de la facture d'eau se décompose de la façon suivante :

- D'une part fixe liée à votre abonnement au service
- D'une part variable calculée en fonction du volume d'eau consommé et d'un prix au mètre cube (m³)
- de redevances et taxe.

1 DISTRIBUTION DE L'EAU

Cette part représente le prix des investissements et des coûts de fonctionnement nécessaires au prélèvement, à la potabilisation (traitement) de l'eau jusqu'à la distribution à votre domicile.

Part fixe : Abonnements

Ces parts fixent permettent d'alimenter toutes les habitations (même celles peu habitées) en eau potable, d'assainir les eaux usées, de protéger les captages, et donc de sécuriser le service public d'eaux.

Part variable : Consommation

La facture d'eau est calculée sur votre consommation d'eau relevée à votre compteur pour une consommation réelle (2fois/an) ou sur une estimation (1fois/an).

Elle est indiquée en mètre cube (m³), soit 1 m³ = 1000 litres.

- La part **délégataire (SUEZ)** : Elle couvre les charges d'entretien des unités de traitement, du réseau de distribution d'eau potable ainsi que du renouvellement d'une partie des installations. **Elle est proportionnelle aux volumes consommés.** Cette recette lui permet d'intervenir sur les réseaux (fuites, branchements, entretien...) et de faire fonctionner les unités de traitement.
- La Part **collectivité (SESAM)** : Elle couvre les charges de construction, d'amortissement et celles liées aux activités du SESAM : études, exigences sanitaires et administratives et renouvellement des réseaux et branchements vieillissants, modernisation des outils de production et réhabilitation du génie-civil des ouvrages. **Elle est proportionnelle à la consommation.** C'est avec cette recette que le syndicat investit dans les travaux de réseaux (renouvellement de conduites, extension...) et dans la réhabilitation ou la construction d'unités de traitement.
- Les **fonds de renouvellement réseaux** permettent à la collectivité de réaliser des travaux.
- La part **Agence de l'eau Préservation Ressources**. Cette redevance est due par l'ensemble des usagers prélevant de l'eau. Le taux diffère selon l'usage et le territoire.

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			386,78		408,04
ABONNEMENT					
Part Délégataire du 22/02/2019 au 22/02/2020	2	36,48	72,96	5,5	
Part SESAM du 22/02/2019 au 22/02/2020	2	24,29	48,58	5,5	
CONSOMMATION					
Part Délégataire du 22/02/2019 au 22/02/2020	120 m ³	1,7832	213,98	5,5	
Part SESAM du 22/02/2019 au 22/02/2020	120 m ³	0,2491	29,89	5,5	
Fonds renouvellement réseaux du 22/02/2019 au 22/02/2020	120 m ³	0,0881	10,57	5,5	
Part Agence de l'Eau Préservation Ressources du 22/02/2019 au 22/02/2020	120 m ³	0,09	10,80	5,5	
TRAITEMENT NON COLLECTIF EAUX USEES			18,00		18,00
ABONNEMENT					
Part SESAM du 22/02/2019 au 22/02/2020	2	9,00	18,00	0,0	
ORGANISMES PUBLICS			45,60		48,11
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Pollution origine eau domestique du 22/02/2019 au 22/02/2020	120 m ³	0,38	45,60	5,5	
TOTAL HT			450,38		
MONTANT TVA (5,5 %)			23,77		
Total TTC TVA acquittée sur débits					474,15
Net à payer					474,15 €

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

2 TRAITEMENT NON COLLECTIF EAUX USEES

Pour les usagers assainis par des installations d'assainissement individuelles : la collectivité a la charge du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**. Cette part contribue à son financement, pour le contrôle au titre des compétences obligatoires (art. R 2224-19 et suivants du code général des collectivités territoriales).

3 ORGANISMES PUBLICS

Ces redevances et taxes permettent aux organismes publics (agence de l'eau et Etat) d'investir en faveur de la gestion de l'eau et de la protection des milieux aquatiques.

- Redevances Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

La redevance « pollution domestique » est acquittée par l'ensemble des usagers raccordés au réseau d'eau potable. Le taux est variable selon l'état des rivières du territoire. En 2014, le montant perçu par l'AESN sur les factures d'eau des ménages était de 645 millions d'euros. Grâce à ces redevances, l'AESN apporte des aides financières aux collectivités territoriales qui réalisent des projets en faveur de la gestion et de la protection des ressources.

4 TVA

La **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** reversée à l'Etat représente 5.5% de la facture d'eau.

5 INFORMATIONS SUR LE REGLEMENT DE LA FACTURE